

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

L'an deux mille vingt-et-un

2021/5/16

Le jeudi 8 juillet 2021 à 20 heures 00

Présents : 9

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 13

à la mairie, sous la présidence de Mr Pascal HERISSON,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juillet 2021

Présents : MM. HERISSON P. ; LE NOCHER Y. ; DERIAN P.Y. ; QUESTER S. ; DELACROIX LE BLEVEC S. ; LE RAY L. ; CAHET L. ; LE NEDIC E. ; PEYRE J.J. ;

Absents excusés : LE ROLLAND T. ; HEMON F. (pouvoir de vote donné à P. HERISSON) ; ROZELIER C. (pouvoir de vote donné à P.Y. DERIAN) ; PILLIOUX V. (pouvoir de vote donné à L. LE RAY) ; JAVEL M. (pouvoir de vote donné à S. DELACROIX LE BLEVEC

Secrétaire de séance : Mme Sabine QUESTER

**OBJET : LOTISSEMENT HAMEAU DE KERICAN : CRITERES
D'ATTRIBUTION DES LOTS DE LA PHASE 2**

Le Conseil Municipal de la commune de BRANDIVY,

Information étant faite du nombre important de manifestations d'intérêt pour l'achat d'un lot dans les tranches 2 et 3 du lotissement communal Hameau de Kérican ;

Statuant sur les conditions d'attribution des lots de la 2^{ème} phase de travaux et désireux de conforter la vocation du lotissement d'accueillir en priorité des jeunes couples primo-accédants pour permettre d'assurer l'équilibre démographique de la commune, stabiliser les effectifs de l'école publique, dynamiser la vie associative ;

Décide, à l'unanimité des présents, d'adopter les critères d'attribution suivants :

- **En premier lieu priorisation de l'attribution des lots aux primo-accédants, avec prise en considération de la situation familiale ;**
- **En second lieu la prise en compte de la création d'une résidence principale ;**
- Valide la fiche de réservation des lots telle que présentée par Mr le Maire.

Fait à BRANDIVY, le 23 juillet 2021

Pour copie conforme,

Le Maire,

Pascal HERISSON

